Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2043

Artikel: Le démontage de la stratégie énergétique 2050 : le Conseil fédéral propose, mais les parlementaires tergiversent

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012755

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le démontage de la stratégie énergétique 2050

Le Conseil fédéral propose, mais les parlementaires tergiversent

Jean-Daniel Delley - 30 juin 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25982

Le secteur de l'énergie voit s'affronter des intérêts si divergents que la stratégie 2050 du Conseil fédéral n'évitera pas les turbulences, dès lors qu'il s'agira de concrétiser les objectifs ambitieux de cette politique (DP 1986). Les travaux de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (Ceate) confirment le pronostic.

D'emblée les commissaires ont amputé la stratégie énergétique de l'un de ses piliers. En janvier dernier, ils ont certes avalisé l'objectif d'augmentation de la production électrique renouvelable. Ils ont refusé par contre de chiffrer la réduction de la consommation – toutes énergies confondues – à atteindre à l'horizon 2035. Une renonciation bien commode puisqu'elle permettra d'échapper à l'évaluation des mesures prises et de conclure le cas échéant à un échec.

Alors que les centrales à gaz ne devraient intervenir qu'à titre complémentaire et transitoire, la commission a laissé le champ libre aux cantons. Ces derniers pourront accorder une autorisation de construire sans même s'inquiéter de savoir si une production équivalente est possible avec des sources renouvelables. Ce pseudo-fédéralisme ne va pas, à coup sûr, favoriser la réalisation du premier objectif.

Lors de sa dernière séance, la Ceate a rejeté la proposition du Conseil fédéral d'obliger les entreprises électriques à augmenter chaque année leur efficacité énergétique, soit par des mesures internes à l'entreprise soit auprès de leur clientèle. Cette obligation induirait une véritable révolution de la politique industrielle des électriciens, raison pour laquelle ces derniers ont réussi à imposer leur point de vue.

Traditionnellement, les entreprises électriques ont visé à maximiser leur chiffre d'affaires par la croissance de leurs ventes. Elles ont favorisé la consommation en accordant des rabais de quantité et en offrant des tarifs attractifs pour le chauffage électrique, par exemple. Une politique qui a stimulé le gaspillage énergétique.

Or un autre modèle est possible, qui garantit tout à la fois leur chiffre d'affaires et un usage économe de l'électricité. En conseillant les consommateurs, voire même en subventionnant l'achat d'appareils peu gourmands, les distributeurs misent sur le service et non plus sur la quantité d'énergie vendue.

L'Association des entreprises électriques suisses s'est opposée à cette mesure *«bureaucratique»* et *«contraire au marché»*. Une mesure pourtant pratiquée en Grande-Bretagne, en France, en Italie et au Danemark, dans un marché européen libéralisé.

Le potentiel d'économies pourrait croître encore grâce à un système expérimenté avec succès par la Californie, le *«découplage»*. Cet Etat est parvenu à stabiliser sa consommation électrique depuis une trentaine d'années. Alors qu'en Suisse elle a augmenté de près de 50% durant la même période. Chaque distributeur a le droit de vendre annuellement une quantité limitée d'énergie. S'il dépasse cette limite, il doit ristourner le gain du dépassement à ses clients. Si au contraire il parvient à maintenir ses ventes au-dessous de cette limite, il est autorisé à augmenter ses tarifs. Ce mécanisme incite les fournisseurs à agir en vue de modérer la consommation de leurs clients par des conseils et des subventions; les mesures d'économies sont plus intéressantes financièrement que la construction de nouvelles installations de production; le *«négawatt»* est plus rentable que le mégawatt.

Les réticences et la timidité des parlementaires dans la concrétisation de la stratégie

2050 font craindre que les intérêts organisés profitant du gaspillage actuel pèsent plus que l'indépendance énergétique du pays et l'abandon du nucléaire.

Clause évolutive de Schengen: ça marche fort!

Contrôle aux frontières et coopération policière internationale au-delà des fantasmes

Albert Tille - 02 juillet 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25994

L'accord de Schengen a été retouché 56 fois depuis son entrée en vigueur en Suisse il y a six ans. Trois messages que vient de publier le Conseil fédéral demandent au Parlement d'adopter des modifications de l'accord pour répondre aux difficultés rencontrées en Europe à la suite de la pression migratoire provoquée par le *«Printemps arabe»*.

Schengen est le nom de la petite commune luxembourgeoise où fut signé, il y a bientôt 30 ans, un accord entre la France, l'Allemagne et le Benelux sur la suppression des contrôles aux frontières, remplacés par une étroite collaboration des polices nationales. Positive, l'expérience tentée à cinq a fait école. Elle s'étend aujourd'hui à 26 pays. Dans ce vaste *«Espace Schengen»* où seul subsiste le contrôle des frontières extérieures, la coopération policière doit s'adapter en permanence à l'évolution des flux migratoires, des comportements criminels et des techniques d'information.

L'accord liant les 26 doit donc faire de même. En s'associant à Schengen, la Suisse a logiquement dû accepter un accord d'un type nouveau. En vertu d'une clause évolutive, elle doit reprendre toutes les modifications imprévues et futures du traité. Un refus définitif de cette reprise imposerait à la Suisse de quitter Schengen. L'accord de Dublin sur l'asile, étroitement lié à celui de Schengen, comporte la même clause évolutive.

En contrepartie, Berne a obtenu de participer pleinement à l'élaboration de toutes les nouvelles normes - mais pas à la décision. Ainsi, Simonetta Sommaruga peut présenter les idées de la Suisse devant les ministres de la justice lorsque ceux-ci sont saisis de modifications importantes. Sa voix n'est cependant que consultative.

Les souverainistes helvétiques considèrent qu'une telle clause évolutive est une attaque à la souveraineté nationale. Six ans d'expérience montrent que, pour l'instant, tout s'est passé sans problème. Le Conseil fédéral a reçu 56 notes de Bruxelles sur de nouvelles réglementations de Schengen. En application de la loi, le gouvernement se borne à enregistrer une série de modifications de nature administrative et qui ne créent pas de nouvelles obligations pour la Suisse. Les autres modifications sont soumises à l'accord du Parlement.

Les trois dernières font l'objet des messages publiés en mai et en juin. L'une porte sur une modification du contrôle fait dans chaque pays de l'application de l'accord Schengen. La deuxième concerne la possibilité de réintroduire temporairement le contrôle aux frontières. La troisième a trait au renforcement de l'échange d'informations. La procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral avant la rédaction de ces messages montre une acceptation quasi unanime. Seule l'UDC rejette en bloc toutes les modifications. Y compris celle qui permet la fermeture des frontières! Malgré cette opposition généralisée et attendue de la droite nationaliste, l'accord du Parlement au suivi de Schengen est acquis d'avance,